



## Compte rendu des décisions du Bureau du 15 octobre 2012

1. Rendu de l'étude de faisabilité préalable à la création d'un crématorium et d'un site cinéraire ou d'un pôle funéraire et leur gestion
2. CE de TIGF : action d'opposition au projet de cession
3. Carrefour des métiers Orthez-Mourenx: participation de la communauté de communes de Lacq
  - Bilan de la manifestation du 20 janvier 2012
  - Projet 2013
4. Aides financières aux étudiants
5. Aides financières OPAH et façades
6. Clôture industrielle : participation financière de la communauté de communes de Lacq à la clôture de la SCI Lidiantonio à Monein
7. Création d'une Commission urbanisme

-----

### **1. RENDU DE L'ETUDE DE FAISABILITE PREALABLE A LA CREATION D'UN CREMATORIUM ET D'UN SITE CINERAIRE OU D'UN POLE FUNERAIRE ET LEUR GESTION**

Par délibération en date du 22 octobre 2007, le Conseil a décidé d'étendre les compétences de la communauté de communes de Lacq à la création et à la gestion d'un crématorium d'intérêt communautaire.

Les obsèques avec crémation ne cessant de progresser, il a été demandé à un cabinet d'étudier le besoin d'un crématorium voire d'un pôle funéraire sur le territoire de la communauté de communes de Lacq et leur rentabilité et de proposer au moins deux modes de gestion les plus appropriés compte tenu de l'étude de marché et du contexte communautaire.

*A l'issue de cette présentation, le Bureau émet un avis favorable et proposera donc une délibération à un prochain conseil communautaire pour décider le lancement de l'opération « réalisation d'un crématorium » avec, comme mode de gestion, une délégation de service public. Le lieu d'implantation sur la zone Eurolacq 2 devra être précisé et autorisation donnée à Monsieur le Président de lancer la procédure pour le choix de la maîtrise d'œuvre.*

### **2. CE DE TIGF : ACTION D'OPPOSITION AU PROJET DE CESSION**

Dans le cadre de ses mouvements d'opposition au projet de cession de l'entreprise TIGF par le groupe Total, le Comité d'entreprise de TIGF envisage d'aller manifester à Paris le 14 novembre 2012.

Il sollicite donc une participation financière de la communauté de communes de Lacq pour la prise en charge des frais de déplacement, à savoir 3 400 € TTC, ce qui correspond au coût de location d'un autocar grand tourisme de 49 places.

*Avis favorable du Bureau pour participer à hauteur de 1 700 €.*

### **3. CARREFOUR DES METIERS ORTHEZ-MOURENX : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ**

Par délibération en date du 10 octobre 2011, le Conseil de la communauté de communes de Lacq a décidé de participer à hauteur de 6 000 € maximum pour l'organisation du carrefour des métiers 2012 et de verser l'aide après présentation par les représentants de la Zone d'Animation Pédagogique (ZAP) du bilan financier de la manifestation (sur justificatif des dépenses et des recettes). Celle-ci pouvait être revue à la baisse en fonction du décompte définitif.

#### **3.1 – Bilan de la manifestation du 20 janvier 2012**

Le bilan financier de cette manifestation a été réalisé le 25 juin 2012. Le montant total s'est élevé à 14 858,92 €. La communauté de communes de Lacq a octroyé une subvention de 3 608,92 €.

#### **3.2 – Carrefour des métiers 2013 : le projet**

Les 14 établissements publics et le CIO de la ZAP d'Orthez ont décidé d'organiser le 2<sup>ème</sup> carrefour des métiers qui se déroulera sur la commune de Mourenx, le 22 février 2013 à la salle Louis Blazy.

Le coût de cette manifestation est estimé à 18 000 €. La participation financière de la communauté de communes de Lacq est attendue à hauteur de 6 000 €.

*Avis favorable du Bureau.*

### **4. AIDES FINANCIERES AUX ETUDIANTS**

#### **4.1 - Aides financières à des étudiants pour leurs études supérieures**

*Après examen des demandes et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, pour un montant total de 16 100 €, à 37 étudiants résidant sur le territoire de la communauté de communes de Lacq pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures.*

#### **4.2 - Aides financières à des étudiants pour participation à leurs frais de stages**

*Après examen des demandes et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, pour un montant total de 1 237,50 €, à 3 étudiants résidant sur le territoire de la communauté de communes de Lacq pour participation à leurs frais de stage.*

### **5. AIDES FINANCIERES OPAH ET FAÇADES**

#### **5.1 - OPAH – PIG HOME 64 : ATTRIBUTION DE 7 AIDES**

Dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et du programme d'intérêt général (PIG) Home 64, le Bureau examine 7 dossiers de demande de propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux dans leur résidence principale.

*Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'aide à ces 7 propriétaires pour un montant total de 5 778 €.*

## **5.2 - OPERATION FAÇADES : ATTRIBUTION DE 3 AIDES**

*Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une aide de 1 500 € :*

- *au projet d'un habitant demeurant à Monein,*
- *au projet d'une habitante de Pardies,*
- *au projet d'un habitant d'Abos.*

## **6. CLOTURE INDUSTRIELLE : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ A LA CLOTURE DE LA SCI LIDIANTONIO A MONEIN**

*La demande de réfection de clôture formulée par la SCI Lidiantonio répondant aux conditions fixées par la communauté de communes de Lacq pour l'attribution de ce type d'aide, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une participation financière à hauteur de 2 381,63 € HT pour 73 ml de clôture.*

## **7. CREATION D'UNE COMMISSION URBANISME**

Lors de la réunion du 10 septembre 2012 de la Commission aménagement du territoire de la communauté de communes de Lacq, a été abordé le problème de l'instauration d'une taxe d'aménagement en matière d'urbanisme. Cette taxe d'aménagement va avoir des conséquences non seulement pour les communes mais aussi pour l'intercommunalité. C'est la raison pour laquelle il pourrait être proposé de créer une Commission qui aurait pour objectif de trouver les réponses les plus adaptées à des questions d'urbanisme qui pourraient concerner l'application de la taxe d'aménagement ou bien la substitution de la PVR, etc. Pour ce faire, la Commission pourrait être composée de M. Bergeret-Tercq et de deux membres de chacune des cinq Commissions de la communauté de communes de Lacq. Il est précisé que sur les deux membres désignés, l'un pourrait provenir d'une commune urbaine et l'autre d'une commune rurale.

Les membres de la Commission aménagement qui ont été désignés pour siéger à la Commission urbanisme sont MM. Couturier (Maslacq) et Bellout (Mourenx).

*Le Bureau valide ce projet de création d'une Commission urbanisme. Restera aux quatre autres Commissions (animation du territoire, environnement, développement économique et administration générale) à désigner leurs deux représentants.*

*Depuis la tenue de la réunion du Bureau, la Commission développement économique, lors de sa séance du 16 octobre, a nommé MM. Bergeret-Tercq et Grange (Argagnon) pour siéger au sein de la future Commission urbanisme.*

-----